

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 15 Janvier 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Titulaires Présents : 33 Suppléants Présents : 3 Absents : 1 Pouvoirs : 0 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 07/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 08 Janvier 2019</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Christian VERMELLE représenté par Michèle LIARD, Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ, Bruno PENASA représenté par Orlando DOMINGUES.</p> <p>Pouvoirs : /</p> <p>Absents : Michel BOTTERI</p> <p>Monsieur Gilles PILLOUX est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : TOURISME – Versement de l'acompte à la subvention 2019 au bénéfice de l'EPIC d'Usse et Rhône.

Vu la délibération n°CC 245/2018 en date du 11 décembre 2018 octroyant une subvention à l'EPIC Usse et Rhône tourisme.

Considérant que la subvention octroyée à l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Usse et Rhône tourisme au titre de l'exercice 2019 s'élève à 548 919,69 €.

Le Président informe que l'EPIC Usse et Rhône tourisme rencontre des problèmes de trésorerie en ce début d'année 2019. Au vu des circonstances, il propose d'effectuer un premier versement de cette subvention dès le mois de janvier. Il souligne que la subvention totale de 548 919,69 € sera inscrite au budget 2019 et ne pourra faire l'objet d'une dérogation sur le montant total accordé.

Le Président propose de verser un acompte de 25 % de cette subvention, soit 137 229,92 €. De même, il est indiqué que la convention sera revue pour 2020 afin de prévoir le versement d'une partie de la subvention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de :

AUTORISE le versement d'un acompte de 25 % de la subvention prévue au titre de l'exercice 2019, soit d'un montant de 137 229,92 €.

AUTORISANT le Président à signer un avenant à la convention signée entre la CC Usse et Rhône et l'EPIC Haut-Rhône tourisme afin de permettre le versement d'un acompte de la subvention dès la première quinzaine de janvier.

NOTIFIER cette décision à l'EPIC Usse et Rhône tourisme.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD

